

Janvier 2015

Editorial

En ce tout début d'année 2015, dans nos villes et à Paris nous avons rendu hommage aux 17 victimes de cette abominable tuerie qui a touché la démocratie française au cœur de ses valeurs de liberté. Les vœux que nous formons ne peuvent qu'être marqués par ces tragiques évènements : vœux pour une république démocratique, laïque et paritaire, garante de la liberté d'expression et des droits des femmes.

L'année 2015 sera marquée par deux évènements importants pour la place des femmes en politique :

- les 70 ans du premier vote des françaises : elles ont voté en avril 1945 pour les élections municipales et en octobre pour les membres de l'assemblée constituante où 33 femmes ont été élues. Résultat d'un combat de longue haleine, ce fut une véritable fête pour ces femmes qui étaient enfin reconnues comme citoyennes à part entière, un siècle après les hommes !

- la mise en œuvre du scrutin binominal dans les élections départementales : élection d'une femme et d'un homme par canton. Avec pour résultat le remplacement de ces bastions masculins que sont les conseils départementaux (86% d'hommes) par des assemblées paritaires. Dans cette période de défiance vis-à-vis du personnel politique c'est une véritable opportunité pour les femmes qui veulent prendre des responsabilités politiques.

Les candidatures se précisant, de quelle façon vont être constitués ces binômes ? Pendant la campagne électorale, nous ne manquerons pas de dénoncer les situations où les stéréotypes risquent fortement de s'exprimer.

2014 s'est clôturée pour *Elles aussi* avec le Colloque organisé en région Rhône-Alpes sur le statut de l'élu-e local-e. Dans cette Lettre vous trouverez un compte-rendu assez exhaustif de cette manifestation ainsi que les propositions d'*Elles aussi*.

C'est avec joie que nous annonçons que l'association ACMS-Femmes élues de Savoie, qui a participé à l'organisation de ce colloque, vient de rejoindre notre réseau.

Armelle Danet
présidente

SOMMAIRE

Actions

Le statut de l'élu-e local-e en questions :

- Compte-rendu du Colloque
- Propositions d'*Elles aussi*

Actualités

- Un billet d'humeur

Femmes célèbres

- Malala Yousafzai

Elections départementales

Pour faire vivre la
démocratie
Votons
les
22 et 29 mars

avec
Antoinette Fouque
hommage



des femmes
travaillant France



Pour la première fois
en 1945: les femmes ont enfin voté
en 2015: nous élisons «une femme & un homme»
dans les conseils départementaux

Elles aussi, réseau pluraliste, vous souhaite une
belle année 2015 aux couleurs de la parité
la présidente, Armelle Danet

Elles aussi, 98 rue de l'Université, 75007 Paris - www.ellesaussi.org

Quelle démocratie voulons-nous ?

Le statut de l'élue local-e en questions.

Vendredi 10 octobre, dans le magnifique Hôtel de région Rhône-Alpes, a eu lieu un colloque organisé par le réseau pluraliste Elles aussi avec le soutien de la Région, dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité ; il a été porté par une forte mobilisation associative, celle des groupes du réseau présents sur le terrain : antenne du Rhône, associations de femmes élues, de l'Isère, de la Loire et de la Savoie, mais aussi de l'association Regards de femmes.

Environ 130 personnes, majoritairement des élu-e-s, tous horizons politiques confondus, ont suivi et participé aux débats organisés autour de deux tables rondes. La première dressait un état de la réflexion et des initiatives au sujet du statut de l'élue en croisant les points de vue de la recherche, de l'expérience politique et des associations ; elle a suscité en retour dans la salle, un grand nombre de témoignages spontanés marquant l'urgence d'un statut, la diversité et la complexité des situations. La seconde table ronde, qui donnait la parole à deux femmes et deux hommes, maires et conseillers généraux de la région, a repris et approfondi ces thèmes.

Extraits des interventions à partir de notes prises lors du colloque

Retrouvez des interventions filmées sur notre site (www.ellesaussi.org)

Ouverture

Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire et conseillère régionale en charge de l'égalité femmes-hommes, puis **Dominique Nachury**, députée du Rhône, relèvent le peu d'investissement des partis politiques à mettre en œuvre la parité. Elles constatent la montée d'une grande méfiance de la population vis-à-vis de leurs élu-e-s, même locaux, elles affirment ensuite que les femmes ont un rôle à jouer pour faire revenir la confiance et que le statut de l'élue peut y contribuer.

Première table ronde : « statut de l'élue local-e: serpent de mer ! »



Eric Kerrouche, directeur de recherche au CNRS et enseignant à Sciences-po Bordeaux, a co-écrit en 2006, l'ouvrage *Les élus locaux en Europe, un statut en mutation*, et est lui-même élu local ; son propos théorique se double donc d'une expérience pratique.¹

D'entrée, il pose la contradiction entre la fonction d'élue qui « ne doit pas devenir une carrière professionnelle » et « une professionnalisation qui, dans les faits, est déjà réelle ».

La question recouvre trois champs qu'il va traiter successivement : l'accès au mandat, l'exercice de ce mandat et la sortie du mandat.

Sur l'accès au mandat :

« D'incroyables pesanteurs sociologiques pèsent sur les fonctions électives : l'élue en France est généralement un homme de plus de 50 ans, diplômé, blanc, issu des catégories sociales supérieures. Les élus sont sélectionnés dans un vivier particulier, celui des partis politiques, lesquels ne représentent pas eux-mêmes la population, mais décident des candidats ; c'est aussi la réalité dans l'ensemble des démocraties occidentales. »

¹La totalité de son intervention filmée est sur notre site. Le livre cité est paru à La **documentation** Française.

Dans ce constat général, les femmes sont discriminées quantitativement et qualitativement. La division sexuée dans le monde du travail et de nombreux champs de la société se retrouve dans les mandats. L'accès est également très réduit pour les jeunes, et cela dans tous les Etats européens : « Une des causes est que quand on prend le pouvoir, on le garde pour longtemps, d'où la question essentielle du cumul dans le temps. Il n'est ni normal, ni juste qu'il y ait à l'Assemblée nationale des gens élus depuis 1977 ! Deux ou trois mandats de suite serait une bonne chose »

Exercer un mandat demande d'y consacrer du temps, ce qui explique la surreprésentation des retraité-e-s et des catégories intellectuelles supérieures. Il insiste sur un point négligé et qui fait sens : la sous-représentation des ouvriers parmi les élus alors qu'une étude américaine a démontré que, quand les gens des catégories ouvrières ne sont pas représentés, toutes choses égales par ailleurs, il est beaucoup plus facile de voter des lois qui se font à leur détriment.²

« Les élus ne sont pas représentatifs, le statut actuel ne permet pas qu'ils le soient. »

Sur l'exercice du mandat:

Il insiste sur la rupture fondamentale, en France et en Europe, entre deux catégories d'élus, ceux qui sont dans l'exécutif et les autres qui sont traités sur un mode de compensation : « Les premiers prennent les décisions et les autres tentent de les contrôler ». Il évoque les différences entre la France, où des indemnités versées sont censées compenser l'abandon de tout ou partie de l'activité professionnelle pour exercer le mandat, et certains pays européens, où les maires sont rémunérés au titre d'élus.

Le manque de mesures quant à la retraite l'amène à conclure : « Il n'y a rien qui permette de dire que la professionnalisation politique, propre aux exécutifs, est équivalente aux autres professions. »

Sur la fin du mandat : ou « l'insoutenable légèreté de la vie électorale »

Il constate qu'il n'y a pas grand-chose, et que c'est d'ailleurs LE problème, car la fin peut être brutale. Un élu qui a acquis des connaissances dans le cadre de son mandat ne peut pas les convertir dans une autre activité sociale alors que cette expérience pourrait être utile collectivement (en Europe, des exemples en ce sens le montrent).

Conclusion

Le problème du statut de l'élue n'est toujours pas résolu, et actuellement la défiance des citoyens vis-à-vis du monde politique est si grande qu'il est difficile pour les élus de légiférer sur leur situation dans ce climat, qui plus est, de crise économique. La démocratie a un coût, et pour en trouver les moyens, il suggère des solutions : « diminuer le nombre d'élus, répartir les sommes différemment... »

Il réaffirme avec force la nécessité de se former pour tout élu local ou national : « Il faut rompre avec l'idée de bénévolat ou d'élue sans compétence », pour conclure : « Le problème est qu'il n'y a qu'une petite partie des élus concernés par une professionnalisation complète et beaucoup d'autres qui restent entre deux et c'est pour cette catégorie d'élus que la difficulté est la plus grande au quotidien. »

Pascale Crozon, conseillère régionale jusqu'en 2007, mandat qu'elle a abandonné pour ne pas cumuler lorsqu'elle a été élue députée du Rhône. Elle a siégé dans la Mission d'Information sur le statut de l'élue mise en place par la commission des lois de l'Assemblée nationale et dont le rapport est paru durant l'été 2013.

Elle exprime sa conception du mandat électif « comme une expérience professionnelle et professionnalisante » au cours d'une intervention qu'elle nous a transmise, consultable sur notre site et dont nous présentons ici quelques extraits.

« Aujourd'hui en France, ce sont plus d'un demi-million de nos concitoyens qui exercent un mandat, le plus souvent de manière désintéressée. Le débat sur le statut de l'élue a tout d'un serpent de mer aussi vieux que la décentralisation. [...] Mais il faut attendre 2013 et le vote de la loi sur la limitation du cumul des mandats pour que la question du statut de l'élue soit à nouveau ouvertement posée et que la Commission des lois installe une Mission d'information. »

²Le cas des femmes est-il différent ?

Après avoir expliqué qu'il faut concevoir les deux sujets, du statut de l'élu-e et du cumul des mandats, comme « complémentaires d'une même ambition, celle de favoriser l'accès du plus grand nombre et de diversifier les profils de celles et de ceux qui assument des mandats », elle décrit une typologie des élus locaux.

En l'absence de statut, les initiatives législatives, prises pour favoriser le renouvellement de la vie politique, n'ont eu que peu d'impact : « L'évolution de l'âge des élus locaux est à cet égard un indicateur spectaculaire : en vingt ans, la part des maires âgés de plus de 60 ans a plus que doublé, passant de 28% à 59%. Dans le même temps, les maires âgés de moins de 40 ans ont vu leur nombre divisé par 3, de 12 à 4%. Les élus en place ont vieilli en même temps que leurs mandats, signe d'une difficulté à quitter ses fonctions ou à trouver une succession.

Les distorsions de représentation des catégories socioprofessionnelles sont elles aussi très importantes. Ainsi, les agriculteurs représentent 15% des maires pour 1% de la population française. Les cadres et chefs d'entreprise 23% contre 11%, tandis que les employés ne sont que 9% contre 17%, et les ouvriers 2% contre 13%.

La part des femmes a quant à elle connu une progression spectaculaire dans les scrutins de liste sous l'effet des lois sur la parité pour atteindre 47,5% des conseillères municipales. Mais elles demeurent confrontées à un plafond de verre qui limite leur part à 14% des maires, avec des variations sensibles selon la taille de la commune, puisqu'elles ne sont plus que 8% au-dessus de 9000 habitants. »

Elle souligne combien il est, encore à notre époque, plus difficile pour une femme que pour un homme, d'exercer un mandat et a fortiori des fonctions exécutives, du fait des charges domestiques et familiales ou de la présence de jeunes enfants.

« C'est dire que la question des garanties accordées aux élus, de la sécurisation de leurs parcours à la conciliation des temps de la vie, est plus nécessaire encore aux femmes, non seulement pour se projeter dans une candidature politique mais surtout, pour y occuper des fonctions plus exigeantes en temps et en responsabilités. »

Elle développe ensuite **les recommandations de la Mission d'information**.

« [...] la Mission d'information recommande d'aller vers davantage d'harmonisation des droits reconnus aux élus. Ainsi, l'ensemble des droits actuellement accordés au-delà de 3500 habitants pourrait être accordé à partir de 1000 habitants, comme le congé électif ou le crédit d'heures. Au-delà de la mise en cohérence avec le code électoral qui a modifié les modes de scrutin sur ce nouveau seuil, il s'agit de considérer qu'il n'y a pas entre ces communes de différences significatives d'investissement personnel des élus. »

Elle poursuit sur l'élargissement des droits (suspension du contrat de travail, allocation de fin de mandat, indemnités...), et conclut :

« Nous devons concevoir l'engagement citoyen comme une étape valorisable dans une carrière. Chacun doit pouvoir s'y investir en y amenant son expérience et sa diversité, y acquérir des compétences incontournables à l'exercice de son mandat, et en sortir riche de cette expérience qui doit alimenter la suite de son parcours. Voilà pourquoi nous posons le principe d'une formation de l'ensemble des élus, lors de leur première année de mandat, pour acquérir les compétences de base à l'exercice de leurs responsabilités, un tel socle de compétences devant faire l'objet d'un référentiel national. Dans la même logique, nous proposons la création d'un DIF (droit individuel à la formation) financé par une cotisation obligatoire sur les indemnités, et de porter à 2% de ces indemnités le budget de formation supporté par les collectivités. A l'issue du mandat, un diplôme pourrait sanctionner une VAE et un bilan de compétences préparerait à la réinsertion professionnelle de ceux ayant interrompu leur carrière, mais aussi de ceux qui voudraient valoriser ces acquis pour évoluer professionnellement. »

Pour l'association Elles aussi : Anne-Marie-Marmier, vice-présidente, **Dominique Lucas**, consultante au cabinet d'Iconseil, spécialisée en bilans de carrière et chargée de mission à **Elles aussi** pour développer la démarche BAE, **Geneviève Bonnefon**, élue de l'Isère et membre de l'AFEI, exposent les premières réalisations du projet de l'association pour faire reconnaître les compétences acquises par les élu-e-s pendant le ou les mandats.

Nous avons déjà détaillé, dans plusieurs *Lettres*, les objectifs de cette action : pour attirer et rassurer les candidats et candidates à ce mandat si riche en expérience et en acquisition de compétences, pour aider en fin de mandat les élus locaux à envisager le retour à la vie professionnelle et personnelle sur un projet fortement enrichi de leur expérience municipale, pour les rassurer sur le fait qu'il y a une vie après le mandat. Nous réitérons notre demande qu'il y ait, à la fin du mandat, pour tout élu ayant exercé des responsabilités, un droit à un bilan des acquis, bilan pris en charge par la collectivité.

L'expérimentation a montré que cette démarche est possible et profitable. Les premiers bilans ont été faits et quelques municipalités ont été pilotes en acceptant de le prendre à leur charge. Dominique Lucas détaille les quatre bilans qu'elle a été amenée à faire, comme professionnelle, avec des élues en fin de mandat, première étape pour bâtir un projet. Geneviève Bonnefon retrace l'expérience associative vécue dans son département.³

Le débat avec la salle porte sur la difficulté d'avoir une disponibilité suffisante pour exercer correctement son mandat (il n'est pas toujours possible de prendre son crédit d'heures particulièrement si on travaille dans une association ou une petite entreprise) ; sur la mauvaise perception qu'ont les citoyens du montant des indemnités des élus (toujours cité en brut) jugé trop important ; sur les différences entre le privé et le public où il est globalement plus facile de gérer travail et mandat, sans pour autant que ce soit sans problème (cas des professeurs qui ne peuvent pas abandonner les élèves facilement)

Deuxième table ronde : « Paroles d'élus-e-s au cœur des territoires »



La table ronde est animée par **Muguette Dini**, co-fondatrice de *Elles aussi*, sénatrice du Rhône entre 2004 et 2014, qui a été vice-présidente du Conseil général du Rhône et maire-adjointe d'Ecully

Muguette Dini indique en ouverture qu'une grande majorité d'élus n'est pas indemnisée. Elle balaye l'ensemble des questions ayant trait au statut de l'élus-e local-e : conciliation entre le mandat, la vie personnelle et la vie professionnelle,

indemnités, retraites, formation, préparation à l'après-mandat, organisation de son propre renouvellement, cumul des mandats y compris dans le temps, limite d'âge.

Jean-Michel Pauze - 46 ans maire de Saint Priest en Jarez (6200 hab.) depuis 2008, conseiller communautaire à St Etienne Métropole, directeur à plein temps d'un réseau d'agences bancaires, 3 enfants.

Se maintenir dans son activité professionnelle et être maire, n'est possible que parce qu'il travaille « de 6h du matin à minuit toute l'année », qu'il peut déléguer à une équipe municipale compétente, et que son employeur est conciliant. Le risque de « passer au placard » est toujours présent. « Pour mener à bien tout cela, il faut du courage, de l'énergie et une bonne santé ! ». Il dit oui à un statut de l'élus assurant une meilleure protection et des indemnités plus conséquentes.

Marie-Jeanne Béguet - 65 ans, maire de Civrieux en Dombes dans l'Ain (1400 hab.), vice-présidente de la CC Dombes-Saône vallée, présidente de l'association des maires ruraux de l'Ain, trésorière nationale des maires ruraux de France, veuve, 4 enfants, 8 petits-enfants.

Questionnée sur les spécificités d'une vie de femme élue, elle met d'abord en avant la même préoccupation constante chez les femmes et les hommes : un même devoir de présence et d'attention aux autres. Un élu ou une élue n'a pratiquement jamais de temps à soi. Elle insiste sur le besoin de formation pour tous les élus femmes ou hommes.

« Cependant, l'organisation de la vie d'une femme élue est différente de celle d'un homme parce qu'il y a toujours à gérer l'organisation matérielle de la famille, qui en grande majorité pèse sur les femmes. »

³Les powerpoint de ces deux présentations sont en ligne sur notre site.

Quant à la question des retraites, elle préconise « que le temps où l'on est élue soit pris en compte, à 30 ou 50%... cela mérite réflexion, pour les retraites. »

Christian Lavis - élu depuis 1976, actuellement de nouveau maire de Viviers en Ardèche (4000 hab.) après l'avoir été une fois, vice-président du Conseil général de 1992 à 1998.

Producteur maraîcher, il délègue énormément à une équipe très impliquée. Dans sa longue carrière d'élue, il a pu constater que les charges de travail n'ont fait que croître depuis les premiers actes de décentralisation. Il demande avec force que le statut de tous les élus municipaux soit conforté, y compris pour l'opposition et que des indemnités pour tous figurent parmi les dépenses obligatoires. Il s'associe complètement à la proposition de M. J Béguet pour les retraites.

Brigitte Périllie – vice-présidente du Conseil général de l'Isère, co-présidente des femmes élues de l'Isère, a été maire de Vif (8000 hab.) où elle est actuellement conseillère municipale dans l'opposition, administratrice d'*Elles aussi*.⁴

Elle témoigne d'une riche expérience d'élue traversée de difficultés mais où elle a su se former et avancer : « Mon activité d'élue m'a ouvert des horizons nouveaux ». Elue très jeune, elle a d'abord enchaîné 3 mandats avec des responsabilités dans une ville de 15 000 habitants. Mais « être élue est beaucoup plus dur pour une femme que pour un homme » et l'accord du mari pour ses engagements s'est érodé jusqu'à la rupture lors de son quatrième mandat (maire à Vif et conseillère générale) « cela a été très difficile à vivre pour mes enfants et moi. ». Ayant été battue sans l'avoir prévu aux dernières élections municipales, elle conclut : « Aux élections cantonales en mars prochain, si je ne suis pas réélue je serai au chômage, que je toucherai pendant six mois, après plus rien. Je suis loin d'avoir mes trimestres, j'ai calculé qu'il fallait que je travaille au moins jusqu'à 67 ans ! La question de validation des acquis est extrêmement importante quand il n'y a pas de perspective de réintégration dans son emploi antérieur ou qui permette de valoriser ce mandat. »

Le débat avec la salle. Au-delà d'une demande pour que les élu-e-s fassent mieux connaître l'étendue de leur travail, le débat est marqué par deux interventions importantes.

Monique Dental du Réseau féministe Ruptures, s'interroge sur la méconnaissance en général des élu-e-s concernant les droits des femmes et les politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle souhaite que la formation des élu-e-s s'empare de cet aspect important pour la démocratie.

Andrée Chaize, présidente des femmes élues de la Loire, revient sur la formation des élu-e-s : « une formation est un moment pour apprendre mais aussi un moment pour faire le point, partager des compétences avec d'autres élus. ». Elle insiste sur le rôle des associations de femmes élues : « elles contribuent à la démocratie des institutions en donnant la parole aux femmes, en leur permettant d'exprimer ce qu'elles souhaitent faire ou pourraient faire ; elles leur apportent aussi beaucoup sur le plan culturel et les incitent à ne pas être en retrait. Mettre en exergue l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines leur donne toute leur place »

Conclusion par Reine Lepinay – responsable de l'antenne *Elles aussi* du Rhône, elle a été vice-présidente de l'ACMR et élue à Ecully.

Sous le constat global « notre démocratie est malade », elle reprend l'ensemble des points abordés et son propos nourrit le relevé de propositions que l'association a pu dresser à l'issue de ce colloque et qu'on peut lire ci-après.

Anne-Marie Marmier et Michèle Testelin

⁴La totalité de son intervention filmée est sur notre site.

Propositions

Le statut de l'élu-e fait toujours problème et les propositions que l'association avançait en 2007 dans le document « Pour une vraie parité. Les 10 exigences d'*Elles aussi* »⁵ sont toujours d'actualité.

Nous voulons une démocratie en mouvement, à l'image de la société, qui accueille toutes les générations, les femmes comme les hommes, et qui soit capable de se renouveler.

Stop au mandat indéfiniment renouvelable, une stricte limitation des mandats dans le temps.

Nous voulons des élu-e-s de qualité, qui conservent une vision politique et ne soient pas débordés par la technicisation croissante de tâches qu'entraîne la décentralisation. Tous les élus ont besoin de formation.

Oui à une formation pour tous les élu-e-s, et particulièrement en début de mandat.

Nous voulons des élu-e-s qui peuvent librement se consacrer à la gouvernance et l'organisation du bien commun, exercer un mandat sans devoir en payer le prix affectif ou économique. Pour mieux indemniser sans surcoût les élus locaux, notamment dans les petites et moyennes communes, des solutions ont été proposées, étudions les :

Diminuer le nombre d'élu-e-s... Envisager une nouvelle répartition des moyens existants pour l'indemnisation des élu-e-s...

Disposer de temps pour exercer son mandat est plus ou moins difficile et parfois impossible, selon les lieux d'activité professionnelle, leur taille, la vulnérabilité des emplois. Avec la Mission d'information, nous disons :

Droit pour l'élu-e salarié-e de bénéficier, au cours du mandat, du statut de « salarié protégé »

Un mandat en responsabilité apporte expérience et compétences. *Elles aussi* a mené une expérimentation en France, auprès de quelques mairies pilotes qui ont financé pour des élu-e-s volontaires, un bilan des acquis de l'élu-e (BAE), bilan portant sur les compétences acquises au cours du mandat

***Reconnaissance de l'expérience acquise de l'élu-e, c'est possible !
Droit à un BAE à l'issue du mandat, pris en charge par la collectivité locale.
Prise en compte de l'exercice du mandat dans la procédure de VAE***

De trop modestes retraites sont associées à l'exercice de mandats, l'idée est maintes fois reprise, que les mandats en responsabilité soient comptabilisés en annuités dans le calcul pour la retraite.

Réévaluation des droits à la retraite des élus locaux



Les actualités

Un billet d'humeur

Investitures aux élections départementales ou le vieux rêve du droit de cuissage

« Nous préférons de jeunes viergesen politique », a osé dire un conseiller général à une conseillère sortante expérimentée et aguerrie qui trouvait sa candidature légitime. Dans la constitution des binômes, non seulement ce sont le plus souvent les barons en politique qui décident des investitures mais certains disent clairement qu'ils préfèrent des femmes inexpérimentées. Pourquoi ? Ont-ils peur qu'elles leur fassent de l'ombre, qu'elles ne leur soient plus redevables de leur élection ou pire qu'elles ne soient plus sous leur domination ?!

Et si les candidates se mettaient à rêver de jeunes puceauxen politique ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages sur de telles pratiques qui sont contraires à l'esprit de la loi. (ellesaussisecretariat@yahoo.fr).

⁵Dans 3 directions : parité à toutes les élections, limitation du cumul des mandats y compris dans le temps, statut de l'élu-e.

